



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-101 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE DESTINÉS AUX RESTAURANTS SCOLAIRES ET A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absent	1

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAUDEAU
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absent :

M. Gabriel DUVAL

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Philippe ROUAUD, 4^{ème} Adjoint délégué à la Vie scolaire et à l'enfance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 25 mai 2022, et fixant au 30 juin 2022 à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de fourniture de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires et à l'accueil de loisirs sans hébergement.

Vu l'avis de la commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », mise en place par la Commune de Pont-Château, réunie le 12 juillet 2022.

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2022 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider l'avis de commission « Marchés à procédure adaptée », dite commission « MAPA », en date du 12 juillet 2022, et d'attribuer tel qu'indiqué ci-dessus le marché de fourniture de repas en liaison froide destinés aux restaurants scolaires et à l'accueil de loisirs sans hébergement, d'une durée de 3 ans, à l'entreprise RESTORIA (12 rue Georges Mandel - 49009 ANGERS CEDEX 01), présentant les caractéristiques suivantes :

DESIGNATION	TOTAL HT	TVA appliquée	TOTAL TTC	Nombre de repas annuels estimés	TOTAL ANNUEL HT
Restaurant scolaire : Repas Maternelle	2,460 €	5,50%	2,595 €	25200	61 992,000 €
Restaurant scolaire: Repas Primaire	2,590 €	5,50%	2,732 €	46200	119 658,000 €
Etablissements périscolaires : Enfant de - 6 ans	2,460 €	5,50%	2,595 €	3300	8 118,000 €
Etablissements périscolaires : Enfant de + 6 ans	2,590 €	5,50%	2,732 €	6600	17 094,000 €

- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec l'entreprise RESTORIA ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE

Le Maire,
Danielle CORNET



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le :20/09/2022.....
- De la publication ou notification le :21/09/2022.....